

REÇU LE 26 JUIL. 2018

Monsieur Serge PRATO  
Président de la Communauté de Communes  
**ALPES PROVENCE VERDON**  
Pôle Aménagement – Développement  
Service Urbanisme  
Z.A. Les Iscles - B.P.2  
04 170 SAINT ANDRE LES ALPES

Marseille, le 24 Juillet 2018

Nos Réf. : PG/ D-2018-157/VALO  
Vos Ref. : PADS/URBA/2018\_033  
Affaire suivie par : Pauline Guitton  
Tél : 04 65 38 97 81  
✉ [pauline.guitton@sncf.fr](mailto:pauline.guitton@sncf.fr)

Objet : Non concerné – AVAP commune d'Annot

Monsieur,

Vous avez sollicité l'avis de SNCF concernant l'élaboration d'une Air de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) de la commune d'Annot. Par la présente, je vous remercie d'avoir associé le Groupe Public Ferroviaire à cette procédure.

Toutefois, nous vous informons que la ligne de chemin de fer présente sur la commune d'Annot est destinée à l'exploitation touristique et que les deux établissements ferroviaires, SNCF Réseau et SNCF, ne sont pas propriétaires de ce réseau ferré, ni d'aucune d'emprises sur cette commune. Par conséquent, nous n'avons pas de remarque à formuler sur le contenu du dossier.

Restant à votre disposition pour toute information complémentaire, je vous prie d'agréer l'assurance de ma considération distinguée.

**Pauline Guitton**  
Chargée d'urbanisme

